Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 1 Rabiaa II 1446
4 Octobre 2024

N° 116

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2425**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2425**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2427**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2432**
Homologation de résolutions **2433**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2434**
Avis aux créanciers **2436**
Convocations
Sociétés anonymes **2437**
Autres sociétés **2440**
Divers
Avis au public **2440**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société Citoyenne

Dénomination sociale : Société Citoyenne Locale Agricole Sabaa Abar

Type de la société : locale

Capital social à souscrire : Dix Mille (10 000) Dinars

Adresse : Aouled Majed, Dégache, Tozeur.

Objet :

- Entreposage frigorifique (assemblage de dattes, entreposage, tri et emballage)

- Elevage de bovins de toutes sortes,

- Production et vente d'aliments

- Le développement de l'activité agricole

- Et toutes autres activités annexes permettant la promotion de secteur agricole.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statut : 23 Septembre 2024 au tribunal de première instance de Tozeur sous le n°17

Nombre de part : 50 parts

Banque de dépôt : BNA Agence Tozeur

Date de la souscription : du 26 septembre 2024 au 25 octobre 2024

Les fondateurs :

- Mohamed Zayed Fadaous : Résident à Aouled Majed à Dégache - Tozeur,

- Majed Fadaous : Résident à Aouled Majed à Dégache - Tozeur,

- Youssef Ezzine : Résident à Aouled Majed à Dégache - Tozeur,

Les personnes désireuses de participer à la constitution de la société déposent leurs demandes auprès des fondateurs de la société et au lieu désigné par eux à cet effet, au moyen d'une pièce de participation à la disposition des fondateurs après examen du projet de statuts de la société.

2024R02472SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Réalisation d'augmentation de capital

«Le Rocher du Cap - SA»

Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 1696861 M

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9/5/2024, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 20/6/2024, Quittance n°M044492, enregistrement n° 24501662 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 27/9/2024 sous le n°2024108703, l'assemblée a décidé de porter le capital de huit cent mille Dinars (800.000) à un million deux cent mille dinars (1.200.000) et ce par compensation de créances de 400.000 Dinars et la création de 40.000 nouvelles actions de 10 Dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 7 des statuts est modifié.

2024T00945SANB2

Renouvellement de mandats d'administrateurs

Cofat Tunis

SA au capital de 700.000 Dinars

Siège social : 230, avenue du 18 Janvier 1952,1095 Sidi Hassine, Tunis

IU : 033519H

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024, enregistré à la Recette des Finances de Den Den à Tunis, le 18 Septembre 2024, sous le n°24803654, quittance n°M067878, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 27 septembre 2024, sous le n°2024108649 il a été décidé, à l'unanimité, le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2024, 2025 et 2026 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2027 qui statuera sur l'exercice 2026 :

- Monsieur Faouzi Elloumi.

- Monsieur Hichem Elloumi.

- Madame Salma Elloumi Rekik.

- Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane.

- MT Elloumi SA.

2024T00946SANB2

Société Bourgo Center Immobilière

Société anonyme

Au capital social de 10 000.000 DT

Siège social de l'entreprise : Midoun - Djerba

N° CNSS : 310879-91

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1209348M

Code Fiscal : 1209348 M/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le vendredi 23/8/2024 au siège social de la société sise à Société Djerba Trade and Service enregistré à la recette des finances de Midoun le 12.9.2024 sous le n°24704073 quittance n°M077281 dont un exemplaire a été déposé au greffe du centre national du registre des entreprises auprès du tribunal de 1ère instance de Médenine le 20/9/2024 sous le n°2024106667 il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

Faisant suite à la délibération de l'assemblée générale ordinaire tenue le 23.8.2024 au cours de laquelle le mandat d'administrateur de Monsieur Romdhane RAHLI a été renouvelé le conseil unanime décide de lui renouveler les fonctions en tant que Président Directeur Général pour une période de 3 ans (2024, 2025, 2026) et lui donne les pouvoirs nécessaires pour diriger la société.

2024R02468SANB2

Société Bourgo Center Immobilière

Société anonyme

Au capital social de 10 000.000 DT

Siège social de l'entreprise : Midoun - Djerba

N° CNSS : 310879-91

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1209348M

Code Fiscal : 1209348 M/A/M/000

En vertu du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale

Ordinaire tenue le vendredi 23/8/2024 au siège social de la société sise à Société Djerba Trade and Service enregistré à la recette des finances de Midoun le 12.9.2024 sous le n°24704072 quittance n°M077279 dont un exemplaire a été déposé au greffe du centre national du registre des entreprises auprès du tribunal de 1ère instance de Médenine le 23/9/2024 sous le n°2024107145 il a été approuvé à l'unanimité ce qui suit :

- Le rapport du conseil d'administration relatif à la gestion 2023.

- Les états financiers de l'exercice 2023.

- Les opérations et conventions qui entrent dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- De donner quitus entier aux membres du conseil d'administration.

- Le renouvellement des membres du conseil d'administration pour la période de 3 ans (2024 - 2025 - 2026) et qui sont :

- Monsieur Romdhane Rahli - Midoun Djerba.

- Monsieur Hamdane Labbassi - Midoun Djerba.

-Monsieur Souheil Rahli - Midoun Djerba.

- Monsieur Mohamed Rahli - Midoun Djerba.

- Monsieur Arafet Rahli - Midoun Djerba.

- Mme Jamila Rahli - Midoun Djerba.

- La Société Innovation Packaging Technologies (INPACKT) - koutine.

- La Société Bourgo Trade & development (BTD) - koutine.

- Nomination du Cabinet d'Audit et de Consultants en tant que commissaire aux comptes de la société pour une période de 3 ans, à savoir 2024, 2025 et 2026.

2024R02469SANB2

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 de dinars

Siège social : Hôtel Schéhérazade Boulevard de 14 Janvier 2011 Sousse

Identifiant unique : 0004647D

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22 août 2024, enregistré à la recette des finances, rue Victor Hugo Sousse le 28 août 2024 sous le numéro 24704500, quittance numéro M055169, il a été décidé :

- Le renouvellement du mandat de tous les administrateurs messieurs : Riadh Ben Salah, Khaled Ben Salah et madame Saloua Ben Salah, pour une période de 3 ans jusqu'à l'approbation des états financiers de l'année 2023 ;

- Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes SOCIETE LG AUDIT & CONSEILS pour une période de 3 ans jusqu'à l'approbation des états financiers de l'année 2023 ;

Suivant procès-verbal du conseil d'administration réuni le 22 août 2024, enregistré à la recette des finances, rue Victor Hugo Sousse le 28 août 2024 sous le numéro 24704501, quittance numéro M055174, il a été décidé le renouvellement du mandat du Président Directeur Général monsieur Riadh Ben Salah, pour une période de 3 ans jusqu'à l'approbation des états financiers de l'année 2023 et lui délègue tous les pouvoirs prévus à l'article 24 des statuts de la société.

Un exemplaire de chaque procès-verbal a été déposé au RNE le 20 septembre 2024 sous le numéro 2024106653.

2024S01266SANB2

Augmentation de capital d'une société anonyme

Dénomination : IMMOBILIERE ECHARIFA

Objet : La promotion immobilière

Durée : 99 ans

Siège social : 2 bis, Rue du Réservoir - 1008 Tunis

Identifiant unique : 0382808 G

Capital : L'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2024 décide d'augmenter le capital social de la société d'une somme de trois millions quatre cent soixante mille dinars (3 460 000 DT) pour le porter de huit millions sept cent mille dinars (8 700 000 DT) à douze millions cent soixante mille dinars (12 160 000 DT), et ce par la constitution de trente quatre mille six cent (34 600) actions nouvelles de cent dinars (100 DT) chacune totalement souscrites et libérées du quart (1/4) à la souscription (en numéraire).

Dépôt provisoire greffe : Un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises RNE le 30 septembre 2024 sous le n°AC011422024.

Dépôt des fonds : La BH BANK, agence La Soukra, recevra les fonds provenant de la souscription.

Le délai de souscription : Le délai de souscription est fixé à 15 jours, à compter de la date de la publication de cette notice au JORT.

Mais en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai, la souscription sera clôturée avec anticipation.

2024402429SANB2

Société Energies Renouvelables, Equipements Techniques «ERET»

S.A. au capital de 300.000 DT

I.U. : 1720970J

M.F.: 1720970 JAM 000

Siège social : 26, Rue Amine El Abbassi

1082 - Tunis Belvédère

Matricule CNSS : 645127-77

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 Juillet 2024, enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajène de Tunis le 26 août 2024 sous le n°24704078, quittance n°48571, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises, sous le n°2024109802 en date du 01 Octobre 2024.

Il a été décidé de :

* Renouveler le mandat des membres du conseil d'administration pour une nouvelle durée de trois années, qui prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Le conseil d'administration est ainsi constitué :

- Madame Selima BENSAID LAKHOUA ;

- Monsieur Saîd DRIRA ;

- La Société SOGEDIP représentée par Monsieur Salem SAKKA ;

- La Société SOMEM représentée par M Monsieur Mohamed Chedly M'RAD.

* Renouveler le mandat de la Société FINACO, Commissaire aux comptes pour une durée de trois ans qui

expirera le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 31 Juillet 2024, enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène Tunis, le 26 Août 2024 sous le n°24704079, quittance n°48573, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises, sous le n°2024109802 en date du 01 octobre 2024, il a été décidé de :

* Renouveler le mandat de Président du conseil d'administration de Madame Selima Ben Said Lakhoua pour une nouvelle durée de trois années, avec les mêmes pouvoirs qui lui ont été conférés.

* Renouveler le mandat du Directeur Général de Monsieur Abdelkerim Aidi pour une nouvelle durée de trois années, avec les mêmes pouvoirs qui lui ont été conférés et qui prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

2024402445SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE SIMEF ELECTRIC - Sarl

17 Rue de La Teinturerie

Z.I Sidi Rezig - 2033 Mégrine

T.V.A : 873605D/A/M/000

CNSS : 163149-92

Suivant le PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 septembre 2024, enregistré à la recette des finances de Mégrine en date du 20 septembre 2024 sous le n°24706327, dont une copie a été déposée auprès du Registre National des Entreprises de Mégrine le 26 septembre 2024 sous le n° 2024108236, il a été décidé :

- Actualisation des statuts de la société.

2024R02475SRLB2

TOP MANAGEMENT SARL

Au capital de 1.000 dinars

Siège social : 02 Rue Moussa Ibn Nouçair le Belvédère Tunis

Identifiant Unique : 1555391V/A/M/000

Suivant contrat de cession de parts sociales en date du 16/8/2024 enregistré à la recette des Finances cité Mahrajène le 22/8/2024 n° de Quittance : M48190, n° d'enregistrement 24104021 dont un exemplaire a été déposé au registre National des entreprises sous le n°2024104229 en date du 12/9/2024, Mme. Samia GUISSOUMA a cédé 50 parts sociales des parts qu'elle détient dans la société à M. Mounir MOKNI La cession a été agrée par PV de l'assemblée Générale Extraordinaires tenue en date du 16/8/2024, enregistré à la recette des finances cité Mahrajène le 22/8/2024 n° de Quittance M048192, n° d'enregistrement 24504023.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16/8/2024, enregistré à la recette des finances cité Mahrajène le 22/8/2024 n° de Quittance : M048192, n° d'enregistrement 24504023 dont un exemplaire a été déposé au registre National des entreprises sous le n°2024104229 en date du 12/9/2024, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination d'un cogérant : L'assemblée générale donne son agrément à la nomination de M. Mounir MOKNI au fonctions de cogérant pour une durée indéterminée avec les pouvoirs les plus étendus.

- La modification de la forme Juridique de la société : L'assemblée générale a décidé de procéder à la modification de la forme juridique de la société d'une société uni personnelle à responsabilité limitée à une société à responsabilité limitée

- La mise à jour des statuts : L'assemblée générale a décidé de procéder à la mise à jour des statuts.

2024402437SRLB2

SOCIETE FGC FESI

SUARL au capital de 2.000 Dinars

Siège de liquidation : Immeuble KPMG 6 Rue Riyal les Berges du Lac, Lac 2 - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1485773Q

Suivant PV d'AGE du 11 mars 2024, enregistré à la recette des finances cité Mahrajene Tunis le 16 mai 2024, sous le n°24502289, quittance n°M34689, et déposé au RNE le 12/6/2024, sous le n° 202469351, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la désignation de Mme. Fatma Ben Hedhili en qualité de liquidateur.

Avis est donné aux créanciers pour produire leurs créances entre les mains de liquidateur élisant domicile à l'adresse ci-haut référencée.

2024402440SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente de fonds de commerce enregistré à la recette des finances de beb souika le 18/9/2024 quittance n°M069978, n° d'enregistrement 24202961, madame Aziza Manai vend à madame Raodha Binous tout le fonds de commerce exploité en tant que cafétéria sise au 30 rue El Kantra - Tunis.

Toute opposition sera adressée l'adresse de l'acheteur sise à résidence el Amir bloc b 1 apt 14 Menzeh 9 Tunis et ceci pendant la durée de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au jort, cette annonce a été publiée aux journaux Assabah et le Temps du 28/9/2024.

2024T00942FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 12 septembre 2024, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 12 septembre 2024 sous le numéro 24202356, quittance n°M073076, Mr Adel Bjaoui, CIN n°05640040 demeurant à la rue Nacer Bey cité Najeh, Menzel Bourguiba, a cédé à Mme. Najia Jlassi n° C.I.N n°08524446 demeurant à Henchir Fritissa, Mateur, le fonds de commerce du magasin de vente des machines électroménagères sis à Rue Khaier Eddine cité Najeh, Menzel Bourguiba.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk ainsi qu'au journal Le Quotidien du 21/9/2024.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Fethi Mokdad, matricule fiscal N°459362 S, à son Etude sise au 14 rue du Martyr Mohamed Rjiba.

Bizerte, dans le délai des vingt jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2024T00944FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 18/9/2024 enregistré à la recette des finances d'Elmourouj le 19/8/2024, quittance n°M078310, enregistrement n°24205035, monsieur Alaa Naghmouchi a cédé à madame Jihene Elamdouni, la totalité du fonds de commerce situé au 19 avenue de Paris Elmourouj 4, sous le seul identifiant n°1642085A comprenant les éléments corporels et incorporels indiqués dans le dit contrat actuellement exploité comme activité principale dans l'entretien, la réparation et le lavage automobile, et comme activité secondaire dans la mécanique générale.

Les oppositions seront faites entre les mains de madame Jihene Elamdouni sise à la résidence jed et jasser app 4 bloc b Elmourouj 6, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Un extrait de cet avis a été publié dans les deux journaux "le Quotidien et Echourouk" du 27/9/2024.

2024R02463FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 02 septembre 2024 est enregistré à la recette des finances de Gafsa le 10 septembre 2024 n° d'enregistrement 24209529 n° de quittance M059952. La Société SAT TALCO en la personne de son gérant Monsieur Sedik Ben Ahmed Tlijeni Titulaire de C.I.N n°06160956 a vendu à Madame Radhia Bent Alazhar Ben Mouhamed Issaoui Titulaire de C.I.N n°06173210 la totalité du Fonds de Commerce consistant à toutes les activités commerciales sis à cité Bâtiment karawli rès le magasin général Centre-ville Gafsa.

Les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T auprès de l'Acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 28/9/2024 IP 22419758.

2024R02467FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Omrani Mokhtar avocat en cour de cassation enregistre auprès de la recette des finances de Benguerdane le 24/9/2024 reçu n°M066450 enregistrement n°24201746 Ellafi Ayet bent Dhaou ben Ali l'épouse d'Ellafi Ayoub C.I.N n°03590885 a vendu son fonds de commerce "un autre commerce spécialisé détaillant la vente de téléphones et d'accessoires".

Tout le fonds de commerce dont ils sont propriétaires avec tous ses éléments corporels et incorporels existant route Tunis Benguerdane à Kardi Mohamed ben Dhou ben Amor C.I.N n°13424150.

Les oppositions sur le prix de la vente seront reçues entre les mains de vendeur dans le local l'objet du contrat.

Et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 30 septembre 2024 au journal le Quotidien.

2024R02471FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat légalisé à la municipalité de Médenine sud en date du 25 juin 2024 et enregistré à la recette des finances à Djerba houmet souk le 01 juillet 2024 sous le n°24204776 Quittance n°M076688, Mr Najib ben Boubaker Tiss, titulaire de la carte d'identité nationale n°09114897 a cédé à Mr. Aymen Bellotfi Zwaoui, titulaire de la carte d'identité n°13426212 le fonds de commerce exploité pour une pizzeria et toutes les activités commerciales, sis à l'Avenue Mosbah Jarboue Houmet Souk Jerba dont la propriété des murs revient à Belgacem Elhani.

Les oppositions doivent être présentées au plus tard vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains de vendeur Najib Tiss à l'adresse citée Chrayha Médenine sud.

Cet avis a été publié au journal «Esabah» du 19/9/2024.

2024R02473FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Médenine le 26/9/2024 reçu n°M089346 enregistrement n°24206075 Monsieur Swilah Taher CIN n°05745640 a vendu à la Société Forsen Khalijia de commerce tout le fonds de commerce vente pièces de rechange dont il est propriétaire existant à la Route de Djerba Gouvernorat de Médenine les oppositions doivent être faites auprès du maître Abed Amine avocat route 2 Mai 1966 Médenine dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 28/9/2024.

2024R02474FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte ssp rédigé par maître Karima Mbarek avocate à la cour d'appel le 18/09/2024 enregistré à la recette des finances Elyasminet Ben Arous sous le n° 24204218 quittance n°M052135.

Mohsen Ben Essouda a vedu à Mohamed Amine Mzoughi la totalité de son fonds de commerce conçu comme un local pour réparation électrique automobiles et d'exposition et vente de pièces électriques automobiles sis à Elyassminet Ben Arous.

Les oppositions sont recevables à l'adresse de madame Houda Riahi à Chbedda Naassen Ben Arous dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 26/9/2024.

2024R02476FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 12/5/2022 enregistré à la recette des finances de Menzel Bouzelfa en date du 23/9/2024, n° de quittance M034098 N° d'enregistrement 24201414, Mme Fatma Bent Mohamed Ben Ali Kachita a vendu à Mr Mohamed Ben Omar Ben Mohamed Maaned, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à la Vente des fruits secs, dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba Menzel Bouzelfa. Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au

J.O.R.T. Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 02/10/2024.

2024R02477FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un contrat d'un fonds de commerce en date du 7/5/2024 rédigé par l'huissier notaire Maître Hana Nakbi et son assesseur Maître Hedia Mousselm Enregistré à la recette des finances le 16/5/2024 sous le n°M061537 Mr Mohamed ben Ahmed ben Taher Zeneddine a procédé à la donation de l'ensemble d'un fonds de commerce à son fils Noureddine ben Mohamed ben Tahar ben Ahmed Zeneddine dont l'activité menuiserie sis à Rue Habib Themer Elahoiche Nabeul 8000, Registre de commerce n°0048665V

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 2/10/2024.

2024R02478FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 28/5/2024 enregistré à la recette des finances de Bir Kassaa en date du 10/6/2024, n° de quittance M024900 N° d'enregistrement 24200675, Sté Batima représentée par Mr Abdelhafidh Masoudi a vendu à la Sté TESEXTREBAT représentée par Mr Mahdi Masoudi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné pour la coupe et le polissage du marbre, dans le local Rue Naassen km 9 Mourouj Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de maître Abdenaceur Belkhir à son bureau sis à la route de Sousse km 7 chouchet Radés Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 3/10/2024.

2024R02481FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17 et 18 septembre 2024 enregistré à la recette des finances de Monastir le 27/9/2024 N° de Quittance M072748 N° d'enregistrement 24208212 la société SARL dénommée UNIVER GHEDIRA PARA, titulaire de l'identifiant unique n°1743623Q sis à la rue Chedly Kallala Monastir a cédé à la société SARL UNIVERS ANAS PARA, ayant l'identifiant unique n°1887794/F sis à la rue Chedly Kallala Monastir, la totalité d'un fonds de commerce consistant en un local commercial destiné pour la vente des produits paramédicales, esthétiques et parfums avec tous ses éléments corporels et incorporels dénommé "univers médical" sis à la rue Chedly Kallala Monastir, pour un prix de vente total de trente cinq mille dinars (35.000d) avant retenue à la source et trente quatre mille cent vingt cinq dinars (34.125) dinars après retenue à la source.

Les oppositions se font entre les mains du rédacteur de l'acte maître Moez Ghedira à son adresse sise immeuble Ghedira avenue du combattant suprême Monastir dans un délai de 20 jours à partir de la publication au Jort.

Cet avis a été publié au journal «le Temps» du 01/10/2024.

2024S01255FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat de vente du 20/9/2024 enregistré à la recette des finances city Erriath Sousse le 24/9/2024 reçu n°M062270 Slim Ejlassi et Mouhamed el Hani. Carte d'identité nationale de Slim n°05518516 et Mouhamed n°12852927 ont vendu à madame Massoudi Hanene compte de registre de commerce n°A 0941872023 tout le fonds de commerce ayant comme activité café type 1 dans le local avenue Souhayel ben Amor et 4023 city Eriath Sousse pour un prix totale de quarante deux mille trois cent dinars. Les oppositions seront reçues dans l'adresse de 17 rue Taher Sfar Sousse chez l'avocat Chebil Ahmed.

Cet avis a été publié au journal quotidien Echourouk du 01/10/2024.

2024S01263FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte en signature conforme du 17/9/2024 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 18/9/2024 sous le n°24204214 et la quittance n°M096339, Mr Ghribi Hamdi, titulaire de la CIN n°08880648, demeurant à la route Hédi Soussi n°36 Sfax, a vendu à Mr Houssem Belghith, titulaire de la CIN n°11108685, demeurant à la route de Tunis Km 10 Sfax, la totalité du fonds de commerce consistant en «vente de fruits secs en détail» exploité au local sis à la route de Tunis Km 1 immeuble Ksibi Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées conformément à la loi auprès de Mme Aloui Kmar demeurant à la route de Hédi Soussi n°36 Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Essabeh» du 25/9/2025.

2024X01248FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 19/9/2024 enregistré le 19/9/2024 à la recette des finances de Sakiet Ezzit Sfax quittance n°MO67814 sous le n°21203161 M. Kamel Elmhiri CIN 01037349, a vendu à Mme. Zeineb Boukhris CIN 11080590, la totalité du fonds de commerce sis à la rue Monji Slim Sakeit Ezzit route de Tunis Km6 Sfax qui consiste en une pharmacie. Les oppositions se font entre les mains du rédacteur du contrat Maître Turki Mohamed Avocat à la cour de cassation rue Aboulkacem Chebbi im carthago 5ème étage Sfax dans les vingt jours qui suivent la publication au Jort.

Cette annonce est parue au journal Essabeh du 28/9/2024.

2024X01251FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Khaled Toumi

Avocat

Rue Haffouz Imm. Omrane n°15 Sfax

Par acte sous seing privé rédigé par maître Khaled Toumi avocat demeurant à rue Haffouz immeuble Omrane Sfax en date du 21/8/2024, enregistré à Sfax Route de Tunis le 16/9/2024 sous le n°24204176, quittance n°M095693 la société Enwan ennadhafa société à responsabilité limitée sise à la route Sidi Mansour km 04 ayant identifiant

unique 1704720Y représentée par la gérante Mme. Mouna Gdoura titulaire de carte d'identité n°08839274 a cédé à Mr. Salah Bahri, la totalité du fonds de commerce lui appartenant et représentant un magasin de commerce de produits alimentaires sis à la route Sidi Mansour km 04 Sfax.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse du fonds de commerce route Sidi Mansour km 04 Sfax dans un délai maximum de vingt jours de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 27/9/2024.

2024X01257FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp enregistré le 26/9/2024 à la recette des finances route de Tunis Sfax n°24204348 quittance n°M099007, Mohamed Houcem Ben Ismail CIN 11005876 demeurant à la route de Tunis km 2 avenue Jalta Sfax, a vendu à la Sté SUZY CO M.F 1787738Q sise à la route de Gremda km 4 Sfax sud, la totalité du fonds de commerce «vente prêt à porter» sis à la route de Tenniour km 2.5 Sfax. Les oppositions seront reçues dans 20 jours au plus tard à partir de la publication de cet avis au jort et devront être adressées chez Maître Hentati Mohamed Avocat 15 place Marburg Sfax. Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» du 01/10/2024.

2024X01258FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP enregistré à la recette des finances Chihia Sfax en date du 19/9/2024 quittance n°M047231 enregistrement n°24201400 Mr Mouhamed Bougriba titulaire de la CIN n°11063212 a vendu à Mme Ihsene Abbese titulaire de la CIN n°11106176, la totalité d'un fonds de commerce à usage de vente des produits alimentaires nommé «DEAL MARKET» avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu sis à la route Tboulbi km 7 Chihia Sfax.

Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteuse du fonds de commerce Mme Ihsene Abbese à l'adresse du fonds de commerce sis à la route Tboulbi km 7 Chihia Sfax dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au j.o.r.t.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 01/10/2024.

2024X01261FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Ben Said Hanen

Avocate à la cour de cassation

Par acte de vente sous seing privé rédigé par Maître Ben Said Hanen avocate à Sfax daté du 25 et 26 septembre 2024 enregistré à la recette des finances de kerkennah daté du 30/9/2024 Quittance n°20346 Enregistrement n°24200948 Mr Hamdi Attia titulaire de CIN n°08187589 vend à Mme Nawfel karaa titulaire de CIN n°01036445 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis Ramla Jadida kerkennah destiné à la vente des téléphones portables et divers.

Toutes les oppositions seront effectuées auprès du vendeur Hamdi Attia qui a élu son domicile chez Mr Hafedh Attia sis à la route de Tunis Km 1.5 rue de la Gualite et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet extrait est publié au journal «Essabeh» paru le 3/10/2024.

2024X01266FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/8/2024 enregistré à la recette des finances Sakit Edaier Sfax le 29/8/2024 sous le n°24202986 et quittance n°M063258, Mr Hbib Tayari CIN 01274152, a vendu à Omar Kchaou CIN n°08846686, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels dont l'activité est un café 1 catégorie exploité au local sis à la route Farhat Hached Sakit Eddaier Sfax.

Les oppositions doivent être formulées auprès de l'avocat à la cour d'appel maître Mahdi Louati sis à rue Ahmed Aloulou immeuble sirine 3ème étage B302 Sfax, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 01/10/2024.

2024X01268FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 2 septembre 2024 enregistré à la recette des finances de Cité Administrative Ariana le 9 septembre 2024 quittance n°M00120 enregistrement n°24206040 Monsieur Bechir ben Taher Ben Bechir Keskes a vendu à Monsieur Ali ben Omar ben Ali Abidi le fonds de commerce à usage tous commerce, sis au magasin N°C6 Rue Mefteh ben Mabrouk n°6 Ariana.

Les oppositions doivent être faites au Bureau de Maître Najoua ben Smaya au 10 Avenue Habib Bourguiba Immeuble zéphyr Ariana Ariana dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au Journal Essabeh du 20 septembre 2024.

2024402422FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté le 3 septembre 2024 avec signatures légalisées le 3 et 4/09/2024 rédigé par Maître Mustapha Lassoued et enregistrés à la recette des finances Raoued, le 20 septembre 2024 sous le numéro 24205421, quittance numéro M113654, Société GREEN EYES OPTYSTORE suarl ayant matricule fiscal 1486518F représentée par sa gérante Mme Hejer Cheib titulaire de la C.I.N n°05448395 vend et cède la totalité du fonds de commerce, avec ses éléments corporels et incorporels, exploité en un local d'opticien sis à l'avenue Ammar Dakhlaoui cité Ghazela immeuble "Ghazela Centre" sous sol Ariana, à Monsieur Ismail Ben Karim Bouguira ayant le nom commercial "Ghamzah Optic", titulaire de la C.I.N n°09522608.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce susmentionné, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au Journal Officiel «J.O.R.T».

Cette annonce est publiée dans deux journaux le Quotidien et Achourouk le 28/9/2024.

2024402423FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P du 15 juillet 2024, enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 9 septembre 2024, quittance n°M071889, enregistrement n°24203951 messieurs Noomane et Mohamed Mehdi MAHMOUDI ainsi que Mesdames Hend et Houda Mahmoudi ont cédé à titre gratuit le fonds de commerce sis au 7, rue de Talleyrand, affecté tout type d'activité commerciale, à la société «LA MOQUETTE ET DECOR SARL», sise au 17, rue Ibn Bassem El Menzah IV, identifiant unique 0450783X.

Les oppositions doivent être effectuées entre les mains de l'acquéreuse à son adresse mentionnée ci-dessus dans les vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au JORT.

La cession a été publiée aux quotidiens "Assahafa" et "La Presse" du 25 septembre 2024.

2024402424FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant une vente par acte sous seing privé en date du 5-6/9/2023, enregistrée à la recette des finances Habib Thameur le 6/9/2023 reçu n°2054243 et enregistrement n°23203143, Madame Chebli Amira a vendu au nom de son frère Monsieur Chebli Abdallah suivant la procuration du 31/7/2023 enregistré à la recette des finances de Radés sous le n°23702350, tout le fonds de commerce sis au 03 rue Moukawiline Bab-Bhar Tunis, et qui a comme activité salon de Thé à Monsieur Jendoubi Lotfi.

Toute opposition éventuelle concernant cette vente est reçue chez l'acheteur Jendoubi Lotfi au 27 rue Farhat Hached Ben Arous et ce jusqu'à l'expiration du délai légal des oppositions.

Cette vente a été publiée au journal "Echourouk" du mercredi 2/10/2024.

2024402434FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte rédigé le 12/2/2020 par Maître Mohsen Bayouness avocat au bureau de Tunis sis au n°12 rue Mahmoud Bourguiba déclare que madame Fatma Bent Salah Mlouka épouse Masour Khmiri demeurant au 18 bis rue Ibn Khaldoun a vendu le fonds de commerce spécialisé dans la vente des fruits et produits alimentaires situé au n°04 rue Ahmed Ben Ayed, Tunis de tous ses éléments matériels et moraux à Mr Fahmi Ben Nidhameddine Bellamine Amara demeurant au n°10 rue Elbjaoui, Tunis.

La vente du fonds de commerce a été publiée dans deux journaux quotidiens : Al Chourouk et le Quotidien le 02/10/2024.

Les parties conviennent de soumettre une copie de cet acte et annoncent que tout différend relatif à ce contrat sera auprès de l'avocat qui a rédigé ce contrat maître Mohsen Bayounes dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

2024402439FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous seing privé fait à Bizerte le 19/9/2024 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 18/9/2024.

Monsieur Farhat Barkaoui a cédé son fonds de commerce à Madame Aouatef Mrabet sis au 13 cité Bougatfa Raouabi Bizerte exploité dans le local situé à l'immeuble sis au 83 Avenue Farhat Hached Bizerte qui est exploité à l'activité de vente des produits alimentaires et les produits divers.

Toutes oppositions à cet acte peuvent être présentées à Monsieur Farhat Barkaoui sis à la résidence Ichrak immeuble anarjes la pêcherie Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette publication au JORT.

Cet acte a été publié au journal «Achourouk» du Mardi 24/9/2024.

2024402443FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Sté Moderne de Fabrication de Meubles et Décors - KONFIMARK

SARL au capital de 180000Dt

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Sayada Monastir

Identifiant unique : 1210552F

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce en date du 18 Février 2020, enregistré le 11 Juin 2021 à la recette des finances sise à la Rue de Paradis à l'Ariana sous le n°21304185 quittance n°M049577, Mr Bechir Ben Chaabene titulaire de la CIN n°00015066 délivrée à Tunis le 9 Février 2017, a loué à la société Moderne de Fabrication de Meubles et Décors - KONFIMARK, sise à l'Avenue Habib Borguiba à Sayada, Monastir, d'identifiant unique n°1210552F et représentée par son gérant Mr Karim Jaballah titulaire de la CIN n°06819791, la totalité du fonds de commerce sise au 15 Avenue Dar Fadhal à Soukra immatriculé au registre de commerce sous le N°A168372002, avec tous ses éléments corporels et incorporels et destiné pour tout commerce, pour une durée de cinq ans renouvelables commençant le 21 Février 2020.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk numéro 12063 et le Quotidien numéro du 7222 du 28 septembre 2024.

2024S01258FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de location du 24/9/2024 enregistré à la recette des finances Echarguia Tunis le 27/9/2024 quittance numéro M113097 enregistrement Numéro 24310191 la société «HUILERIE BIOLOGIQUE LAHMER» matricule fiscal numéro 1198994B, ancien registre de commerce numéro B1687272011 sise au numéro 3 dollar immeuble Sidi Mansour appartement 5 bloc B Al Bouhaira 2 Al Marsa 1053 représentée par monsieur Ramzi ben Alouane Lahmer titulaire de la carte d'identité nationale numéro 03981569 a loué à la société «LCC COMMODITIES» matricule fiscal numéro 1670444L, ancien registre de commerce numéro B01125292020 sise à l'avenue Touba immeuble el Amen B7 sous - sol Al Bouhaira Al Marsa 1053 le Fonds de Commerce activité «fabrication et mise en conserve de l'huile d'olive», identifiant fiscal 1198994B ancien registre de commerce numéro B1687272011 avec le local d'exploitation du fonds

de commerce titre foncier numéro 20089 Mahdia sis à la rue Bourguiba Sidi Alouane pour une durée de location renouvelable de dix ans du 01/10/2024 au 30/9/2034 à une location égale à dix mille dinars par mois.

La location du fonds de commerce est publiée au journal la Presse du 02/10/2024.

2024S01264FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 7/6/2024 enregistré à la recette des finances Houmet Essouk Djerba le 7/6/2024 sous le n°24304294 quittance n°M068335 Mr Amous Sebegh titulaire de la CIN n°05784376 et Mr Habnir Trabelsi titulaire de la CIN n°05070939 et Mm Mseeda Sebegh titulaire de la CIN 057380507 et Mm Mezel Saadoun titulaire de la CIN n°13407337 ont loué à titre de gérance libre à Mr Danhili Trabelsi titulaire de la CIN 13428893 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente d'artisanat sis au 08 bis rue Bizerte Houmet Essouk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 26/9/2024 au journal Essabeh.

2024X01264FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de location d'un fonds de commerce signé le 13/9/2024, enregistré sous le n°24306161 et quittance n°119118 à la recette des finances la Marsa le 19/9/2024, Madame Nourchene Dhrif, titulaire de la CIN n°00370449 délivrée à Tunis le 26/11/2015, a loué à la Société ICONIC PADEL, en cours de constitution, représentée par son gérant M. Hichem KAMOUN CIN n°08854958 délivrée le 6/3/2015, la totalité du fonds de commerce affecté à la vente d'articles d'artisanat de 37m² avec tous les éléments corporels et incorporels sis à 01 rue Bayrem El Khames La Marsa pour un montant annuel de 24000DT. Les oppositions doivent être faites entre les mains du locataire à l'adresse de la société dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel. Cet avis est publié aux journaux la Presse et Essahafa du 27/9/2024.

2024402419FCCC3

ISSAM MANSOURI

A1 -RDC IMMEUBLE ENNOZHA MONTPLAISIR TUNIS

MF : 1887363K

En vertu du contrat de location de gérance libre du 26/7/2024 enregistré à la recette des finances Montplaisir le 11/9/2024 quittance n°M086361 enregistrement n°24305704 la société KAMLOU MF n° 1681791N représentée par son gérant Mr Hichem Guidara loue le local sis au A1 -RDC Immeuble Ennozha Montplaisir Tunis à Mr Issam Ben Abou Baker Ben Belgacem Mansouri titulaire de la CIN n°07633545 du 30/10/2013 à compter du 01/9/2024 au 31/8/2028 et sera publié au journal le Quotidien et Echourouk le 01/10/2024, toute opposition sera acceptée chez le propriétaire du fonds de commerce Mr Hichem Guidara à son domicile sis au A 1 - RDC Immeuble Ennozha Montplaisir Tunis et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

2024402425FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

«Syndicat des copropriétaires de la résidence ALPINIA sis à la rue

Mohamed Cheikh Naeifar - Sokra - Tunis

«En vertu du PV de l'AGC de la résidence ALPINIA, du 3 mars 2024, enregistré à la recette des finances le 27 mai 2024 sous le n°24702210, quittance n°M051874, le syndicat des copropriétaires de la résidence ALPINIA est constitué, sis à la rue Mohamed Cheikh Naeifar - Sokra - Tunis.

L'AGC a ratifié l'élection du bureau syndical qui se compose de :

- Mr Bedioui Skander : Président du syndicat

- Mr Ben Chogra Maher : Trésorier

- Mr Ayadi Mohamed : Membre

- Mr Fadhlaoui Haitham : Membre

- Mr Ben Abdallah Nizar : Membre

Le syndicat des copropriétaires de la résidence ALPINIA entame ses travaux officiellement le 3 mars 2024».

2024T00943APSF1

Avis

Nom de l'association : Balsam pour la prise en charge des patients cœliaques à Ghannouche.

Siège : Avenue Habib Bourguiba - Immeuble Mohamed Naouar - 1er étage - Ghannouche - 6021 Gabès.

Objet : Social.

Objectifs :

1. Apporter un soutien moral et matériel aux patients, en veillant à répondre à leurs besoins spécifiques avec empathie et bienveillance;

2. Proposer des solutions simples et personnalisées pour encourager les personnes vulnérables à adopter une alimentation saine et équilibrée,

3. Collaborer avec des associations aux objectifs similaires, tant au niveau national qu'International, tout en renforçant les partenariats avec les acteurs de la société civile pour favoriser la coopération et l'engagement collectif.

Les associés :

Mohamed Hajjej : Président

Abdessalem Alaya : Secrétaire général

Jilani Alaya : Trésorier adjoint.

2024T00947APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des apiculteurs kefois

Lieu : Centre de la démocratie et de la citoyenneté et du développement du Kef.

Objectifs :

- Participation à l'avancement du secteur de l'apiculture et valorisation des produits de la Ruche

- Impliquer et valoriser le rôle des femmes rurales dans le secteur de l'apiculture.

- Participation à la préservation de l'écosystème.

Commission fondatrice :

Présidente : Saida Salmeni

Trésorier : Karim Boudali

Secrétaire général : Nader Marweni.

2024R02462APSF1

Constitution de syndic

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 01/8/2015 enregistré à la recette des finances Avenue de France - Nabeul le 02/9/2015 sous le numéro 15802876 quittance numéro M043792 et la décision de la municipalité de Nabeul en date du 18/9/2015, il a été constitué le syndic des propriétaires du complexe «al zahra» sis à la cité «el wafa», lotissement A. F. H Nabeul C dont la composition : Mr. Mohamed Slim Abdeli : Président du syndic, Mr. Mohamed Walid Dhouib : Trésorier, Mme. Chefia Mohamed : secrétaire générale.

2024R02479APSF1

Constitution d'un syndic des propriétaires

Immeuble «Selma»

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 7/7/2024, enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 02/8/2024 sous n°24704785 Quittance n°90883, déposé à la municipalité d'Hammam Sousse le 21/8/2024, il a été mentionné la constitution du syndicat et l'élection du comité de syndic des propriétaires de l'immeuble «Selma», sis à Rue Al Andalous- Hammam Sousse et qui se compose de :

Président : Mr Majdi Abbas

Trésorier : Mr Bouraoui Braham

Secrétaire Général : Mr Tarek Ben Salah.

2024S01259APSF1

Election d'un syndic des propriétaires

Suivant le PV de l'assemblée générale constitutive en date du 3 février 2022 et enregistré à la recette des finances de Sfax sous le numéro 22800666 quittance n°018537 du 15 février 2022.

Une demande a été déposée à la municipalité de la Goulette en date du 17 mars 2022 sous le numéro 35.

Il a été mentionné l'élection du comité du syndic des propriétaires des appartements de la résidence «L'ETOILE DU LAC II» située dans le région nord-est les Berges du Lac Tunis nord sous titre foncier n°156836 Tunis «olfa»

Président : Mokhtar Masmoudi

Trésorier : Mohamed Marzouk.

2024402417APSF1

Election d'un syndic des propriétaires

Suivant le PV de l'assemblée générale constitutive en date du 13 juin 2022 et enregistré à la recette des finances de Sfax sous le numéro 22802637 quittance n°077784 du 20 juin 2022.

Une demande a été déposée à la municipalité de la Goulette en date du 17 mars 2022 sous le numéro 34.

Il été mentionné l'élection du comité du syndic des propriétaires des appartements de la résidence «SAKR» située dans le partage du jardin de Lac région nord-est les Berges du Lac Tunis nord sous titre foncier n°166457 «sakr»

Président : Mokhtar Masmoudi

Trésorier : Khaled Bouzid.

2024402418APSF1

Constitution copropriétaires du syndicat

«Résidence les Jasmins» à Sokra

Siège social : Bloc A de la Résidence Les Jasmins située au 73 Avenue de l'Union du Maghreb Arabe - Sokra

Suivant Certification du procès-verbal d'une assemblée générale constitutive du syndicat des copropriétaires édité par 2 notaires : Maître Ghouili Mariem et Maître Elamri Selma, du 19 Avril 2024 sous le numéro 06/123.

Le syndicat des copropriétaires de la Résidence les Jasmins s'est constitué et sera présidé par :

Monsieur Mehri Kraiem, et en tant que membres Madame Neila Eljamoussi et messieurs : Rafik ben Chouk, Walid Eloumi, Sahbi ben Chouk, Foued Kamoun et Wajdi Kadoura.

2024402441APSF1

Homologation de résolutions

Changement du syndicat des habitants de la résidence

SALMA 2 - Aouina Tunis

En vertu du procès de la réunion générale en date du 19/5/2024 inscrit à la recette des finances de la Goulette en date du 01/7/2024 sous le reçu n°M089803 et inscrit sous n°7288182 et la décision de la municipalité en date du 19/9/2024.

Le syndicat est constitué comme suit :

Lassad Fatnassi : Président

Trésorier : Anis Abid

Zied Najhh : Membre

Noemen El Hdiji : Membre.

2024R02465APSF2

Nomination d'une instance de direction provisoire

De l'Association de Stade Sportif de Mornag

(Du 29 septembre 2024 Au 30 juin 2025)

Conformément à l'assemblée générale de l'association stade sportif de Morneg et sur la base du procès-verbal de la réunion numéro 02/2024 le 29 septembre 2024 et enregistré à la recette des finances de Mornag le 3 octobre 2024 sous le numéro M070092; Ayant abouti à la nomination de Messieurs :

1- Président : Mouldi Gmati

2- Secrétaire général : Mahdi Kamoun

3- Secrétaire général adjoint : Moez Mbarek

4- Trésorier : Moukhtar Nawali

5- Trésorier adjoint : Hassan Khalaifia

6- Vice-président : Mohamed Allagui

7- Vice-président : Chargé du sponsoring et porte-parole : Faouzi Sassi

8- Vice-président : Chargé du jeune et la relation avec les instances sportif : Zouhaier Gouied

9- Vice-président : Chargé du sponsoring et l'organisation des événements sportifs : Riadh Barhoumi.

2024R02508APSF2

Procès-verbal de l'assemblée générale du Syndic EL YASSMINE

Rue Lamine Chebbi Khzema Est - Sousse

Une Assemblée générale s'est tenue le 7 septembre 2024 à la résidence El Yassmine Rue Lamine Chebbi Khzema Est - Sousse suite à la convocation par le président du Syndicat des copropriétaires Mr Gabsi Riadh a pour demande l'acceptation de sa démission et la nomination d'un nouveau président; la tenue de l'assemblée a été constaté par un procès-verbal (enregistré à la recette des finances Rue Farhat Hached Msaken sous le n°0852 reçue n°14789 en date du 17 septembre 2024), il a été décidé à l'unanimité ce qui suit : "la nomination d'un nouveau président du syndicat : Mr Mestiri Amine; de Mme Kalthoum Ammari comme secrétaire générale de monsieur Amamou Zoheir comme Trésorier ; Mr. Esswayah Ahmed, Fekih Samir, Ben Abdallah Hédi, Mme Slimani Bouraouioa et monsieur Elahwel Ezzeddine comme membres."

2024S01257APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Etude Maître Landoulsi Betis Monia

Avocate auprès de la cour de cassation

114 Avenue Beji Caied Essebssi, Immeuble EAG Rez-de-chaussée, Lac 2, Tunis

Tél : 94954847 198444432

Mail : landoulsimonia@yahoo.fr

Partie poursuivante : QATAR NATIONAL BANK QNB (ex TQB), société anonyme, dument représentée par son directeur général ayant son siège social à Tunis rue cité des sciences, identifiant unique 014247W, domicilié au cabinet de son avocate Maître Landoulsi Betis Monia sis 114 Avenue Beji Caied Essebssi, Immeuble EAG, Rez-de-chaussée, Lac 2, Tunis.

Partie saisie : Salem ben Tahar Laamari ; Tunisien; gérant d'une société ; Titulaire du CIN n°00837133 ; Demeurant au COMPLEXE Boukhriss, Immeuble n°1, appartement n°1, Elmourouj I, 2074, Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Landoulsi Betis Monia sis à 114 Avenue Beji Caied Essebssi, Immeuble EAG, Rez-de-chaussée, Lac 2, Tunis.

L'immeuble saisi : L'immeuble appelé "BOU ABENE" qui fait l'objet de titre foncier numéro 11955 "BEN AROUS" qui consiste en la parcelle n°1225 du plan de partage du titre foncier n°45113 Tunis, d'une superficie de 05 Ares, 46 Centiares, sis à Elmourouj 2 au bord d'une route, à une distance approximative de 250 mètres à l'est de la route nationale n°03 reliant Tunis à Kairouan via Fahs et à une distance de 1600 mètres approximative sud ouest de l'autoroute n°01 reliant Tunis à Sousse, et plus précisément Rue Canari, cité Mourouj 2, Gouvernorat Ben Arous et qui consiste en une parcelle de terrain d'une forme rectangulaire, ayant la façade principale à l'est de la rue Canari n°8, délimitée de la Rue Canari d'un coté et du reste d'autres immeubles limitrophes, clôturée dans la totalité d'une clôture de 3 mètres d'hauteur approximative sur la façade principale.

Sur lequel est édifié dans la partie sud un garage fini ayant une entrée indépendante du coté Est sur la rue Canari, et au milieu une bâtisse en cours de construction (base en béton armé, colonnes et toit), les constructions sont à hauteur de 40%, le reste de l'immeuble nu destiné pour un jardin complètement à l'abondant.

Les charges : L'immeuble est grevé de :

- Une hypothèque d'une valeur de 100.000,000 D inscrite le 23/9/2009 (dépôt Ben Arous registre 9/11, N°1/1065)

- Une hypothèque d'une valeur de 400.000,000 D inscrite le 17/3/2011 (dépôt Ben Arous registre 11/15, n°1/622)

- Une hypothèque d'une valeur de 150.000,000 D inscrite le 27/3/2012 (dépôt Ben Arous registre 12/6, N° 1/572)

- Une hypothèque d'une valeur de 70.000,000 D inscrite le 12/7/2012 (dépôt Ben Arous registre 12/13, N°1/222)

- Une hypothèque d'une valeur de 130.000,000 D inscrite le 4/4/2013 (dépôt Ben Arous registre 13/3, N°1/1135)

- Une hypothèque d'une valeur de 125.794,110 D inscrite le 23/5/2013 (dépôt Ben Arous registre 13/3, N°1/1796)

- Une hypothèque d'une valeur de 1.820.000,000 D inscrite le 01/4/2015 (dépôt Ben Arous registre 15/3, N°1/1170)

- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 19/7/2024 (dépôt Ben Arous registre 24/2, N° 3724) au profit de la partie poursuivante.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à (531.512,016D).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 31/10/2024 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix ou moyennant un chèque certifié irrévocable ou caution bancaire avant la date de l'audience.

Et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2024R02466VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

1- Le poursuivant Shil Bechir, titulaire de la carte nationale d'identité n°02097195 son adresse au bureau

de Mahmoud ben Saleh Al-Hammami, l'avocat, n°112, rue 9 avril, 2ème étage, bureau 5,Tunis.

2- Partie saisie : Boucoucha Moez, titulaire de la carte nationale d'identité N°04783801, adresse N°5, rue Jobrane Khalil Jobrane El Omrane,Tunis.

3- L'avocat poursuivant : Mahmoud ben Saleh Al-Hammami, l'avocat à la cassation, son cabinet n°112, rue 9 avril, 2ème étage, bureau 5, Tunis, M.F : 908700.

4- La propriété à vendre : L'ensemble de cent cinquante deux et 95 parties communes (152.95 parties) au titre immobilier 112303/Tunis de la propriété appelée «Miti 7», de la superficie totale de 437 m². Références de l'immatriculation du 4/02/2019, dossier 01/19 n°1762. Cette propriété est un terrain rectangulaire contenant un bâtiment au rez-de-chaussée couvrant 125 m², sise au 5, rue Jobrane Khalil Jobrane El Omrane, Tunis dont elle se compose de parking; hall; salon; salle à manger, chambres à coucher, wc, terrasse, en état moyen habitable.

Bordée de la rue Jobrane Khalil Jobrane El Omrane, Tunis, et du reste des côtés, les terrains d'autrui.

5- Date des enchères : La vente aura lieu le mardi cinq novembre deux mille vingt quatre (5/11/2024) et à neuf heures du matin au Tribunal de Première Instance de Tunis 1 à la salle des Ventes Immobilières.

6- Mise à prix : quatre cent soixante-cinq mille dinars (465 000 000 DT) selon le rapport d'expertise de l'expert Med Kolsi selon la requête délivrée par le Tribunal de Première Instance de Tunis 1 n°11559 en date du 22/12/2022.

7- Visite de la propriété : Tous les jours de la semaine après avoir obtenu une copie de cahier des charges auprès du greffier du tribunal ou du cabinet de l'avocat poursuivant.

2024R02480VEPA1

Adjudication immobilière

Poursuivant : Abdelmonom ben Albachir Slimane, commerçant CIN 08675302 délivrée le 27/8/2006 - résident à la rue Mohamed Elkames - Eljem - Mahdia.

Partie saisie : Om Esaad Bent Abdellatif ben Fraj Bellil - sans emploi, CIN 09383889 délivrée le 01/11/2006 - résidente à l'Avenue Farhat Hached Eljem Mahdia.

Avocate poursuivante : Maître Bouajila Noura, avocate à la cour d'appel, avenue Taib Mhiri Mahdia. M.F. 1097003/Q.

Immeuble mis en vente : Tout l'immeuble situé du coté Est de l'avenue Farhat Hached dite route de Tunis au sein du plan d'aménagement urbain de la commune d'Eljem sa délégation gouvernorat de Madia qui est un rez-de-chaussée dans un immeuble destiné à usage résidentiel qui s'ouvre à l'ouest composé d'une entrée avec un hall relié à la route principale et d'un salon deux chambres, une cuisine, une salle de bain, des toilettes et un magasin avec deux ouvertures sud et ouest situées dans l'angle sud-ouest de l'immeuble, tout doté d'une double toiture et d'un sol carrelé et sur son coté Est il y'a également un premier hall sans toit et dans son coin sud il y'a un deuxième hall sans toit et l'étage supérieur situé au dessus de la face ouest de l'immeuble du coté de la voie publique n'appartient pas à l'immeuble mis en vente car c'est la propriété d'autrui.

L'ensemble de l'immeuble est limité par une voie publique secondaire de la rue Farhet Hached dite route de Tunis au sud et à l'est par la propriété de Bachir ben Rjab et au nord par la propriété de Ibn Ighiryani et à l'ouest par la rue Farhat Hached dite route de Tunis.

Visite : Peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif.

Mise à prix : le montant d'ouverture de la vente de bien immobilier est destiné à quatre vingt cinq mille huit cents dinars (85.800.000 d) après déduction du prix de 40 % plus les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Est fixée le lundi onze novembre deux mille vingt quatre (11/11/2024) à huit heures et demi du matin et suivant (8h.30mn) devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : Est possible les heures ouvrables tous les jours ainsi que le cahier des charges qui peut être consulter au greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia et au cabinet de l'avocate poursuivante.

Participation : La participation aux enchères est ouverte à toutes personnes par l'office d'un avocat et après consignation du 1/3 du montant mis à prix au ministère de finance ou billet bancaire. Les étrangers doivent avoir une autorisation du gouverneur.

2024S01261VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Partie saisissante : Mr. Abu Al-Hassan Ben Abdessalam Al-Alawi, Mr. Hamida ben Ali Alya, Mr. Nizar ben Al-Sahbi Mofteh et Mr. Hassan ben Omar Mnasria, demeurants à Ghannouch Gabès, élus comme domicile cabinet de leur avocat maître Monji Boukriba, avocat à la cour d'Appel, n°40 rue Ali Jamal Gabès.

Partie saisie : la nouvelle entreprise des boulangeries en la personne de son représentant légal, dont le siège social est rue 18 janvier, rue Ghannouch, Gabès.

Avocat poursuivant : Maître Monji Boukriba, avocat à la cour d'Appel, MF. 000/PA/933412/F, son adresse n°40 rue Ali Jamal Gabès.

Email : monjiboukriba@gmail.com Tél : 31 567 444 - 26 445 444

Description de l'immeuble objet d'adjudication : La totalité de l'immeuble sise dans la zone Jamaa Ben Hassine, à Ghannouch, Gabès, les limites de tout le local au nord : maison de Belkacem Ben Sadok; au sud : Avenue 18 Janvier; à l'est : maison des Sghier; à l'ouest : rue de la République, représentée par ancien bâtiment (rez-de-chaussée) composé d'un escalier, d'un bureau, d'un hall d'entrée, de deux débarras, une salle d'eau, un dressing et un espace, avait servi de boulangerie. C'est un terrain rectangulaire d'une longueur moyenne de 18 mètres et d'une largeur moyenne de 14,10 mètres, et d'une superficie d'environ 253,80 mètres carrés.

Mise à prix : quatre vingt treize mille quatre cent cinquante dinars (93.450.000 D), prix fixé après deux mises à jour par l'expert judiciaire nommé par le tribunal Monsieur Mourad Al-Hzami, suite à une ordonnance sur requête de la part de président du tribunal de Première Instance de Gabès n°21080 date du 6/6/2023.

Date, heure et lieu de l'enchère : la vente aura lieu le 4/11/2024 à neuf heures du matin et les heures qui suivent devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Gabès, sis à la rue Farhat Hachad Gabès.

Conditions de visite de l'immeuble : la visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures de travail et sans condition spécifique.

Observation : chaque intéressé désirant participer à l'achat peut consulter le cahier des charges auprès du greffier du tribunal de Première Instance de Gabès ou auprès de bureau de l'avocat poursuivant.

La participation aux enchères n'est possible que par la voie d'un avocat et après consignation du 1/3 du prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable sauf le poursuivant et le copropriétaire dont exonéré de cette condition selon art. 425 cpcc, les étrangers doivent se munir d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024X01253VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, inscrite au RNE sous le N°0000110F, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, Ayant son domicile élu à l'étude de son avocate maître Ben Abdallah Rim à l'immeuble les 4 saisons Sfax.

Partie saisie :

Mustafa Ben Mohammad Al-Habib Drira, titulaire de la CIN n°08784461, gérant de société, demeurant à Résidence Arche, app C11, Jardin de Carthage, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°48042 Sidi Bouzid, dénommé «el khalij» située à Bouhedma, délégation de Mazuna, Sidi Bouzid, il est constitué d'une seule parcelle n°13, d'une superficie totale de 51 ha, 48 ar et 63 m² (514863 m²), c'est un terrain agricole nu, composé en grande partie de hauts plateaux semi montagneux, le reste est constitué de plaines.

La mise à prix : 102.972.600D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 4/11/2024 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de sidi Bouzid sis à sidi Bouzid à coté du complexe sportif.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X01254VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de la procédure de distribution des deniers

Suite au jugement rendu par Monsieur le juge chargé de la distribution des deniers et d'ordre des créanciers à la cour de première instance de Nabeul le 9/7/2024 dans l'affaire de distribution n°67, et suite à la requête présenté par le demandeur : la société Agrimatco Tunisie à la personne de son représentant légal, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au numéro 9 zone industrielle Saint Gobain Mégrine Ben Arous avec la seule identité 0977321 S représentée par maître Souad Rjeb, avocate à la cour d'appel, bureau au 4 avenue de Brésil Belvédère Tunis.

Et après la consignation de montant de la vente à la caisse des dépôts et consignations selon le reçu n°M038212 daté du 5/4/2023 déclarant l'ouverture de la procédure de distribution d'un montant de vingt deux mille dinars 22.000.000 dt.

Et à la suite de tout cela tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit a peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal dans le trente jours de la publication au journal officiel ou de la réception de la lettre recommandée avec une demande de collocation faite par un avocat dont son étude fait domicile élu pour le produisant, cette demande de collocation énoncer les causes de privilèges du créance s'il y a lieu.

2024R02496VEPA2

Remplacement d'un administrateur judiciaire

Société : Hôtellerie KSAR EL JEM

Siège social : Av Taieb Mhiri El Jem / Mahdia

IU : 162401996

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du Tribunal de Première Instance de Mahdia le 25/6/2024, dossier de règlement n°35, l'administrateur judiciaire M. Naoufel Bouzgarrou, a été remplacé par M. Chokri Mbarek, dont le bureau est situé à Rue d'Alger Sidi Sray, immeuble Al Hadhri, deuxième étage, bureau numéro 07, Monastir 5000, afin de poursuivre les travaux de règlement.

2024S01251VEPA2

Remplacement du syndic de faillite

Société : Eurolika de Bâtiment Civil SARL

Siège social : Rue Aboul Kacem Chabbi Avenue Béchir Sfar Mahdia

IU : B1621842009

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du Tribunal de Première Instance de Mahdia le 25/6/2024, relative au dossier de faillite numéro 42; le syndic de faillite; M. Abdelaziz Marzouk, a été remplacé par M. Chokri Mbarek, dont le bureau est situé à Rue d'Alger Sidi Sray, immeuble Al Hadhri, deuxième étage, bureau numéro 07, Monastir 5000, afin de poursuivre la procédure de faillite.

2024S01252VEPA2

Remplacement du syndic de faillite

Société : AFATEL SARL

Siège social : Av Farhat Hached Essouassi Mahdia

IU : 25180D

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du Tribunal de Première Instance de Mahdia le 25/6/2024, concernant le dossier de faillite numéro 22, le syndic de faillite, M. Naoufel Bouzgarrou, a été remplacé par M. Chokri Mbarek, dont le bureau est situé à Rue d'Alger Sidi Sray, immeuble Al Hadhri, deuxième étage, bureau numéro 07, Monastir 5000, afin de poursuivre la procédure de faillite.

2024S01253VEPA2

Remplacement du syndic de faillite

Société : Les établissements Ben mosbah frères SARL

Siège social : Chihda Hbira Chorbane Mahdia

IU : B8111995

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du Tribunal de Première Instance de Mahdia le 25/6/2024, concernant le dossier de faillite numéro 28; le syndic de faillite; M. Naoufel Bouzgarrou, a été remplacé par le syndic de faillite, M. Chokri Mbarek, dont le bureau est situé à Rue d'Alger Sidi Sray, immeuble Al Hadhri, deuxième étage, bureau numéro 07, Monastir 5000, afin de poursuivre la procédure de faillite.

2024S01254VEPA2

Nomination d'un liquidateur judicaire

En vertu de l'ordonnance sur requête numéro 18333 émanant du tribunal de première instance de Sfax2 en date du 23/7/2024 il a été décidé la nomination du maître Souphia Gharbi son cabinet sis à l'avenue du 14 janvier immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en tant que liquidatrice de la succession d'Ammar AL-Awadni

Chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un 1 mois à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2024X01249VEPA2

Jugement de Faillite

"Société les Ateliers du bois Industriel de Tunisie ABIT"

Siège social : 20 Rue 20 Mars n°131 bloc 21 2ème étage Bardo 2000

S.A

Identifiant Unique : 0578458 N

Capital : 930000

En vertu du jugement numéro 45114 rendus par le tribunal de première instance de Tunis 3/01/2024 la Société les Ateliers du bois Industriel de Tunisie ABIT Identifiant Unique n°0578458N a été déclarée en faillite.

Ainsi il a été désigné Monsieur Mokhless Ben Youssef syndic de faillite de la Société les Ateliers du bois Industriel de Tunisie ABIT et le juge Madame Nisrine Ben Hfayeth en tant que juge commissaire.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créances et leurs bordereaux indicatifs au syndic de faillite Monsieur Mokhless Ben Youssef sis à Rue 8011 espace Tunis bloc C étage 5 bureau n°4 Montplaisir - Tunis et ce dans un délai de 15 jours de la date de la parution du présent avis sur le Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024402426VEPA2

Avis aux créanciers

En vertu de l'ordonnance n°73 rendue par le tribunal de première instance de Ben Arous le 19/9/2024, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé comme liquidateur sur les biens dans la dimension de monsieur Bader din Elyoussfi et madame Chadliya bent Ali ben Elhaj Youssef Elkhamassi ainsi il a été nommé Madame Sabrine Abdeli comme juge commissaire.

Toute opposition qui émane d'un créancier doit être déposée auprès du liquidateur Maître Mokhless Ben Youssef à son cabinet situé à la rue 8011 espace Tunis bloc C étage 5 bureau N4 Montplaisir Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de l'insertion de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024402427VEPA2

Changement du mandataire

En vertu de la décision numéro 161 rendue par le tribunal de première instance de Ben Arous en date du 5/7/2024, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé mandataire de justice sur la propriété objet du titre foncier n°10392 Ben Arous au lieu du liquidateur feu Mohamed Yahya.

Toute personne intéressée doit prendre contacte avec le mandataire de justice Maître Mokhless Ben Youssef à son bureau Rue 8011 espace Tunis bloc C étage 5 bureau n°4 Montplaisir 1073 - Tunis.

2024402428VEPA2

Avis

En vertu de l'ordonnance de curatelle n°22063 rendue par la chambre de tutelle près le tribunal de 1ère instance de Tunis le 4/11/2021, Madame Dorra Ben Habib El Euch est instituée curatrice de Monsieur Mohamed Mourad Ben Abdelhamid Beji.

Une attestation de non appel est délivrée sous le n°900 sur la base du PV de signification de ladite ordonnance n°25425/1 établie par l'huissier de justice Ridha Jegham le 01/6/2022.

2024402438VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société GRENADA

Société anonyme

MF : 0808297W

M.M les actionnaires de la société GRENADA sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 23 octobre 2024 au siège de la société sis 22 rue du Cuir Z.I : Sidi Rézig à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Confirmer le capital social actuel 3.000.000DT atteint suite aux différentes augmentations antérieures

- Modification de l'article 6 du statut de la société

- Questions diverses.

2024R02482SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société «FORMA AGRO TUNISIA S.A»

Société anonyme

Au capital de 4.581.300 Dinars

Siège social : Immeuble Ezzine Rue Ibn Badiss Khezama Est 4051 Sousse

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour assister à l'assemblée générale extraordinaire

de FORMA AGRO TUNISIA SA qui se tiendra le vendredi 25 octobre 2024 à 15h, siège social de CEC : Immeuble City Center centre Urbain 1082 Tunis.

Les points suivants seront l'ordre du jour de cette réunion :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et de celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à l'émission des Obligations Convertibles en Actions;

2. Augmentation du capital social en numéraire avec suppression des droits préférentiels de souscription;

3. Modification de l'article 7 des statuts de la société;

4. Nomination de nouveaux administrateurs ;

5. Autorisation d'émission d'Obligations Convertibles en Actions;

6. Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales;

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

2024S01260SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2023

LES INDUSTRIES METALLURGIQUES DU SUD SA

Au capital social : 6 752 000 Dinars

Siège social : 14 Avenue Habib Bourguiba Sfax

Usine : Route Aguereb km 31 Sfax

Identifiant Unique : 1521494S

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire prévu pour le Jeudi 31 octobre 2024 à partir de 10 heures au local sis au 14 avenue Habib Bourguiba Immeuble CHTOUROU Sfax afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2) Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2023.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

5) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6) Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2023.

7) Fixation du montant des jetons de présence pour les membres du conseil d'administration.

8) Ajout d'un nouveau membre au conseil d'administration de la société.

9) Pouvoirs pour formalités.

2024X01260SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE GENERAL FOOD & BEVERAGE - SA

Capital social : 4.880.000 dinars

Siège social : 11, Rue des Entrepreneurs - Zl Aéroport - 2035 Tunis - Carthage

Identifiant unique : 1591039K

CNSS : 602374-04

Messieurs les Actionnaires de la société GENERAL FOOD & BEVERAGE S.A sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 13 Novembre 2024 à 11H à son Administration sise au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport Tunis Carthage - Charguia 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation de Capital en Numéraire.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à votre disposition au siège administratif de la société, sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis - Carthage.

2024402421SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ERRYADA DE PROMOTION IMMOBILIERE

S.A au capital de 1.000.000 Dinars

IU : 1061515T

Les actionnaires de Société Erryada de promotion Immobilière sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 9 novembre 2024 à 10 heures à l'immeuble Carthage Palace Apt B2 centre Urbain Nord 1003, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activités au 31.12.2023.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

4. Approbation du rapport d'activités au 31.12.2023.

5. Approbation des états financiers au 31.12.2023.

6. Affectation du résultat relatif à l'exercice 2023.

7. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023.

8. Approbation des conventions réglementées effectuées en 2023.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

2024402430SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société ERRYADA DE PROMOTION IMMOBILIERE

S.A. au capital de 1.000.000 Dinars

IU : 1061515T

Les actionnaires de Société Erryada de promotion Immobilière sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 9 novembre 2024 à 11 heures à l'immeuble Carthage Palace Apt B2 centre Urbain Nord 1003, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la continuité de l'exploitation de la société.

Les documents relatifs à l'AGE sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

2024402431SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE KARTHAGO PRIVATE JET S.A

Société anonyme

05, rue Lac d'Annecy les Berges du Lac 1053 Tunis

IU : 1042809 Z

Capital : 5.000.000 DT

Les actionnaires de la Société SOCIETE KARTHAGO PRIVATE JET

S.A sont convoqués à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 31 octobre 2024 à 10h au siège de la société Planet Immo 5 Rue du Lac d'Annecy les Berges du Lac 1053 Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2023 et entérinement du retard dans sa tenue;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2023;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023;

4. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2023 ;

5. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Information relative aux fonctions assurées par le PDG dans d'autres sociétés;

9. Pouvoirs en vues de formalités.

2024402432SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 31/10/2024

SOCIETE INTIGROW

S.A. au capital de 2.171.040 dinars

Siège social : 24, Ibn Hazem Landolsi, El Menzah 7 - 2019 Ariana Médina

Identifiant unique : 1634328D

Les actionnaires de la Société «SOCIETE INTIGROW» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra par vidéoconférence le 31 octobre 2024 à 11 heures au local sis au n°17, Rue de l'usine, Charguia 2, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de la présente réunion ;

2. Apurement du solde du compte d'attente au 31 décembre 2022;

3. Approbation de la sortie motos;

4. Arrêté du rapport de gestion et des états financiers au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;

5. Démission d'un administrateur;

6. Convocation de l'assemblée générale ordinaire et fixation de son ordre du jour ;

7. Elaboration du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire;

8. Fixation de la rémunération de la Directrice Générale Adjointe;

9. Pouvoirs pour formalités.

2024402433SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LAFICO TUNISIE / SICAF NON RESIDENTE

SA au capital 50.000.000 US

Siège social : complexe administratif et hôtelier bureaux A4-04- 4ème étage Kram

I.U : 0024556 M

La société LAFICO TUNISIE CONVOQUE ses actionnaires pour assister à l'AGO de la société pour le remplacement d'un commissaire aux comptes en date du 25/10/2024 à 10h au siège de la société LAFICO TUNISIE au complexe administratif et hôtelier bureaux A4-04- 4ème étage Kram et ce, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Remplacement d'un commissaire aux comptes pour la période restante des précédents.

2. Délégation de pouvoirs en vue des formalités légales.

2024402435SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire

Société "ADWYA"

Société anonyme

Au capital de 21 528 000 dinars

Siège social : Route de la Marsa Km 14 Tunis

Identifiant Unique : 0014346Y

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société "ADWYA", société anonyme, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 5 novembre 2024 à 10H dans les locaux du Groupe KILANI sis à la rue 8603 n°25 Zone Industrielle - la Charguia 1 2035 (Tunis), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'autorisation du Conseil d'Administration au Directeur Général pour la signature des contrats de crédits de gestion avec l'ATB, totalisant la somme de 13.300.000 DT ainsi que pour l'octroi des garanties y afférentes;

2. Pouvoirs pour formalités.

2024402436SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'investissement touristique Majoul« SITMA SA»

SA au capital de 5 031 900 DT

Siège social : 15 rue Ibn Kouteiba 1002 Tunis

IU : 0496053Q/A/M/001

CNSS : 14249094

Les actionnaires de SITMA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 17 octobre 2024 à 10 heures du matin au n°A6 Immeuble Laguna Square cité des pins les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale statuant sur les comptes 2023

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2023

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2023

- Quitus à donner aux administrateurs relatifs à l'exercice 2023

- Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales relatifs à l'exercice 2023

- Affectation du résultat relatif à l'exercice 2023

- Questions diverses.

2024402442SANB3

Sté New Box Tunisia

Activité : Fab. Emballage papier/carton

S.A. au capital de 12.700.000 dinars

MF : 1654672DAM000

Adresse : Z.I Sbikha 2, 3110 Kairouan

Le Conseil d'Administration réuni le 24 septembre 2024 décide de

convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour le 30 octobre 2024 à 9h au siège de la société, à la Zone Industrielle Sbikha II, B P N°92, Kairouan - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation

2. Nomination d'un nouvel administrateur

3. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.

2024402444SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DE SERVICES AGRICOLES "SMCSA"

"GROUPEMENT" de Mahdia

Le Conseil d'Administration de la société Mutuelle Centrale de Services Agricoles «Groupement» de Mahdia donne avis à ses adhérents que l'assemblée Générale extraordinaire sera tenue le mercredi 30 octobre 2024 à 10h au siège du «Groupement».

L'ordre du jour porte sur :

- L'élargissement de la zone d'intervention de «Groupement» pour couvrir tout le territoire Tunisien.

- La réduction du montant de la souscription de 5000dt à 2000dt.

- Ajustement de l'article numéro quatre de statut de la société.

Le présent avis est considéré comme une convocation personnelle pour chaque adhérent de la société.

2024S01265SODB3

Convocation à la troisième assemblée générale extraordinaire

Groupement de Maintenance et de Gestion de la Zone Industrielle

Sidi Salem - Sfax

BP 981 Sfax 3018

MF : 0736756DAN000

N° CNSS : 323025/15

Les adhérents de la zone industrielle Sidi Salem : occupants, exploitants et propriétaires des lots sont convoqués à la troisième assemblée générale extraordinaire du groupement de maintenance et de gestion de la zone industrielle sidi salem de Sfax, suite à la non atteinte du quorum de la deuxième assemblée le 27 septembre 2024, et ce le dimanche 27 octobre 2024 à 10 heures du matin au bureau du groupement sis à la route de Gabès km 3, «Zanket el maktab», à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révision de l'article 06 du statut du groupement à propos du siège social du groupement.

2024X01255SODB3

Assemblée générale extraordinaire

Société mutuelle de base de services agricoles

«Ennouhoud» Beliana - El Amra - Sfax

Société mutuelle de base de services agricoles «Ennouhoud»

Identifiant unique : 0441222

Le capital de l'entreprise : 49500.000D

Les membres du Conseil d'Administration de la Société mutuelle de base de services agricoles «Ennouhoud» Beliana - El Amra - Sfax ont l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale extraordinaire en deuxième rendez-vous qui se sera tenue le mercredi 30 octobre 2024 à neuf heures du matin au siège de l'entreprise pour envisager la liquidation de l'entreprise.

2024X01256SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES

100, Avenue de la Liberté - 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 05855 P/P/M/000

Registre de commerce : B110.199.1997

N° d'Affiliation CNSS : 16188/86

Au capital de : 29.687.869,969 D

Le Conseil d'Administration de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles à l'Honneur de convoquer Messieurs les Délégués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 25 octobre 2024 à 10 Heures à l'Hôtel AFRICA - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'Activité de l'Exercice 2023.

2. Lecture des Rapports de deux Commissaires aux Comptes relatifs à l'Exercice 2023.

3. Approbation du Rapport, du Bilan et des Etats Financiers de l'Exercice 2023.

4. Affectation des résultats de l'Exercice 2023.

5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2023.

6. Nomination des deux commissaires aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026.

7. Approbation des Résolutions par l'assemblée générale ordinaire.

2024402420SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis complémentaire

En vertu de la requête de mise à jour n°76928 déposée au Greffe du Tribunal Foncier de Tunis par Me Besma Charni au nom des héritiers de Khira Hamdi aux fins d'enregistrer :

- Un contrat de vente en date du 10/09/1995, enregistré le 10/9/1995, émis par Ahmed Hamdi au profit de ses deux filles, Khira et Yamina, et de son petit-fils, Taher Ben Salah Ben Belgacem Jebali, et sa femme, Salha Bent Belgacem Hamdi

- Un contrat de vente signé et légalisé en date du 27/12/1963, enregistré le 8/01/1964, émis par Kablouti Ben Haj Hamma Ben Haj Mahdi Ben Ahmed, en son nom et celui de son frère Ammar, au profit de Ahmed Hamdi

- Contrat de vente du 1950/3183 enregistré le 01/6/1950 émis par Hassen Ben Mohamed Salah au profit de Boujmaa Ben Mohamed Kilani.

- Contrat de vente enregistré le 25 septembre 1956, émis par Boujemaa Ben Mohamed Ben Kilani en faveur de Kablouti, Ammar, Bensaad et Mehdi, enfants de El Haj Hamma Ben Haj Mahdi Ben Ahmed

- Acte de décès de Khira Hamdi

- Acte de décès Mongi Ben Salah Hamdi, et ce au titre foncier 10248 Manouba.

Attendu que le contrat de vente, signé et légalisé le 27/12/1963 et enregistré le 8/01/1964, prévoyait la cession de Kabalouti et Ammar, enfants d'El Haj Hamma Ben Haj Mahdi, sans Mehdi et Bensaad.

Attendu que le tribunal a préalablement autorisé de procéder à une publication complémentaire à la requête dans deux journaux quotidiens en arabe et en français et dans le journal officiel de la République Tunisie.

Attendu qu'à compter de la date de cette notification et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois, il est possible de s'opposer à cette requête et l'intervention dans son objet devant le Tribunal Foncier de Tunis.

2024R02464DIVD2

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie

Dans le cadre du renforcement du réseau national de transport d'électricité, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique aérienne en double ternes de 225 kilovolts, d'une longueur d'environ 1.5 km, reliant la ligne existante «Mornaguia - Naassen» au poste à haute tension de Fouchana.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, aux sièges des gouvernorats de Tunis et de Ben Arous, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2024R02470DIVD2

Avis

En raison de la perte du titre de propriété n°03/52246 pour le droit immobilier n°32404 Mahdia et il est propriété de Mr Anwar Ben Ezzeddine Ben Mohamed Jilani, titulaire de la carte d'identité nationale N° 08678556 du 6/7/2017 selon le certificat de la perte n°553 obtenu du poste de police Ezzahra de Mahdia le 26/9/2024. Mr Anwar Ben Ezzeddine Ben Mohamed Jilani a annoncé vouloir extraire une contrepartie pour cette caution perdue.

2024S01262DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Lotfi ben Othman Mrabet, déclare avoir perdu un acte de propriété n°15/7551 sujet du titre foncier n°70841 Monastir selon le certificat de perte délivré en date du 12/8/2024 par le chef de poste de police Teboulba.

2024S01267DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Wadii Ben Mohamed Ben Mahmoud Turki avise le public qu'il possède la totalité d'une maison au rez-de-chaussée avec espace sud est et nord de surface 89.5 m² sise à la route Menzel Chaker km 4 Sfax suivant un contrat de partage daté le 10 janvier 1993 dressé par les notaires Houcine Torki et Taib Abid.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2024X01246DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Nabil Ben Jalloul Ben Mohamed Challouf et son épouse Ahlem Bent Abdelaziz Ben Mohamed Kabedou avisent le public qu'ils possèdent la totalité de parcelle de terrain nue de surface 334 m² sise à la route Habbena km7 Sfax limité au sud par Taoufik Fekih à l'est Ltaif Fekih au nord impasse à l'ouest Sajiaa et Chedlia Fekih suivant un contrat de vente daté le 16 novembre 2006 dressé par les notaires Ahmed Baccar et Abdelaziz Bouattour.

Que son titre de propriété est perdu et qu'ils désirent se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2024X01247DIVD2

Avis

Fki Hamdi annonce qu'il possède un terrain d'une superficie de 694 m² sis à la route Mahdia Km 12 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

TVA : 501933B/A/P/000

GSM : 98239354

2024X01250DIVD2

Avis

Mr Mohamed, Houyem et Haiifa fils Ameur Ayedi annoncent avoir perdu leur contrat de propriété d'une de parcelle de terre place de 10 pieds d'oliviers située à la route de Saltania Km 11 Sfax ; Ils veulent ainsi extraire un deuxième exemplaire de l'acte originale de cette propriété, et quiconque qui a une réclamation qu'il la présente au notaire Mr Ilyès Karray à la rue des Notaires à la médina de Sfax dans un délai de trente jours.

2024X01259DIVD2

Avis

Mr Abderrazek Lajmi et Mr Ahmed Fawzi Lajmi ont perdu l'acte de partage rédigé le 17 Août 1986 par les notaires Mohamed Koubaa et Hammouda Khabou concernant le 1/3 à l'indivise d'une parcelle de terre

d'une superficie de 1870 mètres carrés située à Sfax route de Menzel Chaker Mille 7 revenant à Abderrazek Lajmi et le 1/2 à indivise de la même Parcelle Revenant à Hamida Zouari et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adressé au bureau du notaire Hachicha Nizar situé à l'Avenue Hédi Chaker imm Mallek Sakiet Ezzit Sfax et ce dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2024X01262DIVD2

Avis

Fatma Masmoudi et Lilia, Amine, Ahmed, Slim fils de Taeib Mohamed Charfi, annoncent qu'ils sont propriétaire d'un terrain de superficie 11042 m² sis à la route el Ain km9 Sfax.

Ils ont égaré leur titre de propriété et ils désirent extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2024X01263DIVD2

Avis

Héritiers Hassan Gorbel qu'ils ont perdu le titre de propriété de leur héritier d'un terrain avec 12 pieds d'oliviers situé à la route Saltania k 12 Sfax provenant par acte de partage du 16/8/1991 enregistré le 31/1/1994 n°498 par les deux notaires Med Fourati et Ahmed Ellouz ils veulent extraire un autre qui remplace le premier, qui a une proposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 jours.

2024X01265DIVD2

Avis

Les héritiers de Mme Zbyda Hdidar annoncent qu'elle possède des terrains sis à Kerkennah Sfax son titre de propriété a disparu ils veulent avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du Notaire Kcharem Noura à Kerkennah Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X01267DIVD2

Avis

Fatma Masmoudi et Lilia, Amine, Ahmed, Slim fils de Taeib Mohamed Charfi et Samira Chaabouni, Hana, Marwa, Maha, fils de Abderrazek Charfi et Mohamed Charfi et Radouhane Charfi annoncent qu'ils sont propriétaire d'un terrain de marajaa 12 m² sis à la route el Ain km9 Sfax.

Ils ont égaré leur titre de propriété et ils désirent extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2024X01269DIVD2